

LES AGENTS PUBLICS MOBILISÉS POUR LES JEUX 2024 MAIS PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX...

La mobilisation du service public est essentielle à la réussite de l'événement dans lequel notre pays est engagé pour 2024, mais elle ne pourra se faire que si les agents sont pleinement associés aux réorganisations nécessaires !

Les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) se dérouleront en France du 26 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre 2024.

Les agents publics sont prêts à s'engager pour que ce moment -programmé de longue date-, soit une fête, pour que les visiteurs soient accueillis, transportés, nourris, hébergés, protégés, secourus et soignés dans les meilleures conditions.

La CFDT Fonction publique s'inquiète de voir toutes ces volontés sur le point de s'effondrer devant le manque d'anticipation des pouvoirs publics et l'absence de dialogue de la part du gouvernement.

Alors que cet événement est prévu depuis des années et que chacun sait qu'il va bouleverser le quotidien des Français et en particulier des travailleurs, c'est seulement le 22 novembre dernier que la Première ministre annonçait -par circulaire les différentes mesures qui allaient s'appliquer aux agents publics.

Cette circulaire prise sans aucune concertation préalable prévoit la modification des plages horaires, des congés, des astreintes, du repos hebdomadaire et du recours au télétravail, en bref de toute l'organisation du travail durant cette période. Alors que ces conséquences sur la vie des services, et sur la vie professionnelle et personnelle des agents seront considérables, la seule contrepartie concédée par le gouvernement est l'augmentation de 10 jours du plafond d'alimentation des comptes épargne temps (CET).

La CFDT Fonction publique est favorable à l'augmentation du plafond des CET, et l'avait d'ailleurs demandé au ministre Stanislas Guérini lors du premier point d'information « JOP » au Conseil commun de la Fonction publique.

Mais ce n'est pas suffisant !

Il faut aussi

- ❑ **Déplafonner le nombre de jours indemnisables.**
- ❑ **Anticiper la situation des agents dont les CET sont déjà pleins. Les dix jours de déplafonnement ne suffiront pas !**
- ❑ **Assouplir les règles d'alimentation du CET. Les CET ne peuvent être alimentés que si au moins 20 jours de congés annuels ont été consommés. Or dans cette année exceptionnelle, ce ne sera pas le cas pour nombre d'agents.**

L'opacité reste de mise, et partout les militants CFDT du secteur public constatent l'absence de dialogue dans leur champ professionnel.

La CFDT Fonction publique dénonce un dialogue social minimaliste et désorganisé, n'apportant aucune réponse aux nombreuses questions que posent nos équipes.

- Pour l'ensemble des agents publics mobilisés, aucune réponse satisfaisante n'est apportée sur la question des gardes d'enfants. Des moyens supplémentaires, y compris sur les budgets d'action sociale, sont indispensables.
- Dans de nombreux ministères, dont celui des Sports, l'accompagnement logistique des équipes chargées de l'accueil des athlètes n'est pas abordé.
- Les Jeux paralympiques coïncident avec la rentrée scolaire. Rien n'est prévu à ce jour sur les calendriers scolaires dont on sait l'impact sur l'ensemble de la société et des déplacements quotidiens.
- Dans les hôpitaux parisiens, des primes sont envisagées sans concertation. C'est à la demande insistante des organisations représentatives qu'un Comité Social d'Établissement extraordinaire est convoqué !
- Dans les collectivités qui accueillent des épreuves, les élus et agents sont prêts à se mobiliser, mais il n'y a quasiment pas de dialogue avec les services de l'État pour organiser les synergies indispensables.
- Sur l'organisation de la sécurité, le dialogue est notoirement insuffisant entre polices nationale et municipales. Les agents des services d'incendie et de secours sonnent l'alarme sur leur temps de travail.
- Au ministère des Armées, les agents ne savent toujours pas comment les milliers de militaires appelés en renfort seront nourris et hébergés.
- Au ministère de l'Agriculture, le surcroît d'activité des agents en charge de la vérification sanitaire des structures éphémères de restauration est identifié, mais sans modalité concertée.

La CFDT Fonction publique demande que le dialogue et la prise en compte de la parole des agents sur l'organisation du travail liée aux Jeux Olympiques et Paralympiques s'ouvrent immédiatement dans tous les secteurs professionnels de la Fonction publique et avec tous les employeurs des trois versants !

